



UNION DES INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES
EXTRAITS DE CHANVRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 6 avril 2021

Les produits contenant du CBD : les chiffres d'une filière d'avenir en France

Créée à l'initiative d'une vingtaine d'acteurs industriels français de premier plan intéressés par l'exploitation des extraits de chanvre, l'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) participe au développement et à l'encadrement des produits contenant du CBD en France.

Les récentes évolutions au niveau européen permises à la suite de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Kanavape (19 novembre 2020) **permettent d'entrevoir une évolution réglementaire en France dans les prochaines semaines : le marché des produits contenant du CBD devrait s'ouvrir en 2021.**

Suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu dans l'affaire Kanavape le 19 novembre 2020, la France est en passe

Depuis le mois décembre, plusieurs services ministériels travaillent sous la coordination de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) **pour réviser l'arrêté du 22 août 1990 qui limite l'exploitation et la distribution de la plante de chanvre aux seules fibres et graines en France.**

Dans ce contexte, l'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC), représentant de l'ensemble de la filière économique (des producteurs aux distributeurs) a produit une note, transmise aux autorités publiques, dans laquelle **elle rappelle le potentiel économique important du marché des produits contenant du CBD en France.**

En lien avec d'autres organisations professionnelles représentatives (Synadiet, Cosmed ou encore le Facophar Santé et Interchanvre), l'UIVEC a présenté dans ce document les enjeux économiques de la filière des produits dérivés du chanvre, contenant majoritairement du CBD, en France. Les industriels et acteurs économiques rassemblés derrière l'UIVEC rappellent que la France dispose de tous les atouts, économiques, industriels et agricoles pour faire de notre

CONTACT PRESSE
Jordan ALLOUCHE
jordan@ecolobby.fr
+33 6 81 81 90 01

pays l'un des leaders mondiaux sur ce secteur. Alors que la crise sanitaire a fait place à une crise économique, **la filière des produits dérivés du chanvre et contenant des extraits non psychotropes peut devenir l'un des piliers de la relance et de la croissance.**

Quelques chiffres :

- En cas d'évolution réglementaire dès cette année, le marché des produits contenant du CBD pourrait atteindre **700 millions d'euros en 2022 en France ;**
- Les compléments alimentaires représentent la plus grosse part de marché, estimée à 100 millions d'euros en cas de réglementation favorable. Elle pourrait atteindre 630 millions d'euros d'ici 2025 ;
- Le seul marché des ingrédients est estimé à **67,5 millions d'euros**, soit une source de revenu non négligeable pour les agriculteurs.
- Le secteur du chanvre agricole pourrait employer **plus de 15 000 producteurs, soit plus de 10 fois leur nombre actuel**, dans le cas où le nombre d'hectares cultivés en France connaîtrait un retour à son niveau du 19ème siècle ;

Pour rappel, la filière des produits entrant dans la catégorie du chanvre "bien-être" correspond à une diversité de produits contenant du cannabidiol (CBD), un principe actif non psychotrope, non addictif ni toxique (OMS). Le CBD est l'un des nombreux (environ 200) composants de la plante de cannabis et est extrait quasiment exclusivement des inflorescences. Or le cadre réglementaire français actuel n'autorise pas l'utilisation de la fleur des variétés autorisées.

L'union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) rassemble les acteurs économiques et industriels établis, représentatifs de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du chanvre (producteurs, transformateurs, distributeurs, laboratoires et marques). Créée en début d'année, dans un contexte favorable au développement et à l'encadrement du marché des produits contenant du CBD, les adhérents de l'UIVEC cumulent ensemble près de 4,5 milliards d'euros et emploient 15 000 personnes. L'UIVEC défend les intérêts des professionnels du secteur et œuvre pour garantir la sécurité et la qualité des produits aux consommateurs finaux.

Citations :

"La France dispose de tous les atouts pour faire de la filière des produits contenant du CBD en France une filière d'excellence, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Elle doit être l'un des piliers de la relance et de la croissance en cette période de crise sanitaire et économique"
Ludovic Rachou, président de l'UIVEC

“Nous avons accumulé beaucoup de retard ces dernières années sur le secteur du CBD par rapport à nos voisins européens. Les acteurs économiques et industriels sont prêts à avancer et à proposer aux consommateurs des produits sûrs, certifiés et français”

Zoé Demange, déléguée générale de l'UIVEC